

Le grand écart permanent

Par Christine Lagoutte



Les parents n'ont pas fini de faire le grand écart entre leurs aspirations familiales et leur désir de faire carrière.

Quant à l'Observatoire de la parentalité en entreprise, qui a vu le jour il y a quelques mois, il a du pain sur la planche. Cet organisme doit

en effet accompagner les sociétés pour qu'elles mettent en œuvre des actions facilitant la vie des parents salariés. À ce jour, quelque 70 entreprises ont adhéré à sa charte de la parentalité en entreprise.

Le sondage rendu public la semaine dernière sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle donne la mesure de l'ampleur de la tâche (1).

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Car aujourd'hui, les parents salariés considèrent à 72 % que leur employeur ne fait pas grand-chose pour les aider. Ils sont également nombreux à juger, d'une part, que leur hiérarchie ne se sent pas vraiment impliquée par cette thématique (72 %) et, d'autre part, qu'on ne les écoute pas lorsqu'ils émettent des souhaits pour mieux concilier leur job au bureau et leur rôle de parents. Ce mécontentement est assez globalement partagé par les femmes et par les hommes, et n'évolue pas sensiblement selon le nombre d'enfants.

Qu'attendent les salariés de leurs patrons ? Du pouvoir d'achat supplémentaire, c'est-à-dire des aides financières pour financer la scolarité et les études de leurs rejetons, des mutuelles plus avantageuses pour les familles et une participation aux frais de garde.

On s'attendait plutôt à ce qu'ils demandent des horaires plus flexibles et aménagés pour mieux coller aux horaires des écoles, des crèches ou des garderies, des équipements d'accueil sur le lieu de travail.

Mais la crise économique passant par là, les attentes des parents expliquent peut-être leur caractère très matériel.

(1) Sondage Viavoice réalisé du 26 au 30 janvier 2009 auprès de 1 005 salariés ayant des enfants de moins de 25 ans au foyer.